

**Direction des ressources humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
n° 0142/2020-2021/DPATE**

Reims, le lundi 1^{er} février 2021

Le recteur de l'académie de Reims

DPATE 1

Affaire suivie par :
Delphine HELLOCO
Tél : 03 26 05 69 08
Mél : ce.dpate1@ac-reims.fr

à

Destinataire in fine

DPATE 2

Affaire suivie par :
Marie-Christine SCHMIDT
Tél : 03 26 05 68 97
Mél : ce.dpate2@ac-reims.fr

DPATE 3

Affaire suivie par :
Emilie CHEVALIER
Tél : 03 26 05 69 03
Mél : ce.dpate3@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Objet. : Congé de formation professionnelle des personnels administratifs, techniques de laboratoire et médico-sociaux et d'encadrement - année scolaire 2021-2022.

Références :

- **Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.**
- **Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics.**

Les décrets précités définissent trois types d'actions de formation au bénéfice des fonctionnaires titulaires de l'État et des agents contractuels de l'Etat :

- 1 – celles organisées par l'administration ou à son initiative en vue de la formation professionnelle des fonctionnaires,
- 2 – celles organisées ou agréées par l'administration, en vue de la préparation aux examens et concours administratifs,
- 3 – celles choisies par les fonctionnaires, en vue de leur formation personnelle.

En ce qui concerne ce dernier type d'actions, les fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat peuvent bénéficier, en vue d'étendre ou de parfaire leur formation personnelle, d'un congé de formation professionnelle pour une durée maximale de 3 ans sur l'ensemble de la carrière (cf. annexes 1 et 2).

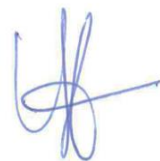
La demande de ce congé de formation, à formuler dans les 120 jours au moins avant la date de début de la formation, doit être établie sur l'imprimé figurant en annexe 3.

- Annexe 1 – conditions pour les fonctionnaires titulaires
- Annexe 2 – conditions pour les agents contractuels de l'Etat
- Annexe 3 – récapitulatif réglementaire
- Annexe 4 – formulaire de demande

Ces demandes accompagnées des pièces justificatives nécessaires et portant votre avis, devront être transmises au Rectorat – DPATE – pour le **20 mars 2021**.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie



Sandrine Connan.

Liste des destinataires

Pour attribution :

Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du rectorat
Madame la cheffe du SAIO
Monsieur le délégué académique à la pédagogie
Monsieur le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue
Monsieur le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement
Monsieur le délégué académique au numérique éducatif
Monsieur le doyen des IA-IPR
Monsieur le doyen des IEN.ET.EG
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
Monsieur le délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Madame le Docteur STIENNE, médecin de prévention
Madame MEYER Marie-Aude, infirmière conseillère technique du recteur
Madame DESTREZ Dominique, conseillère technique de service social du recteur

Pour information :

Monsieur le président de l'université de Reims Champagne – Ardenne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Madame la directrice du CROUS
Monsieur le directeur du CREPS de Reims
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims

Direction des ressources humaines

Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement

DPATE 1

Tél : 03 26 05 69 08

Mél : ce.dpate1@ac-reims.fr

DPATE 2

Tél : 03 26 05 68 97

Mél : ce.dpate2@ac-reims.fr

DPATE 3

Tél : 03 26 05 69 03

Mél : ce.dpate3@ac-reims.fr

1, rue Navier

51082 Reims Cedex